



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.4/49/7  
14 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

---

Quarante-neuvième session  
COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION  
(QUATRIÈME COMMISSION)

QUESTIONS RENVOYÉES À LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES SPÉCIALES  
ET DE LA DÉCOLONISATION (QUATRIÈME COMMISSION)

Lettre datée du 10 octobre 1994, adressée au Président de  
la Commission des questions politiques spéciales et de la  
décolonisation (Quatrième Commission) par le Président de  
l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de joindre à la présente, pour que votre Commission y donne éventuellement la suite appropriée avant le 31 octobre, une lettre datée du 10 octobre concernant le point 105 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies", qui vous a été adressée par le Président de la Cinquième Commission (voir annexe).

(Signé) Amara ESSY

Annexe

LETTRE DATÉE DU 10 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE  
LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES SPÉCIALES ET DE LA  
DÉCOLONISATION (QUATRIÈME COMMISSION) PAR LE PRÉSIDENT DE  
LA CINQUIÈME COMMISSION

À sa 3e séance, le 6 octobre 1994, la Cinquième Commission a décidé d'inviter les Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions à examiner le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du Secrétariat (A/49/336), qui avait été présenté au titre du point 105 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

On se rappellera qu'au cours de leurs délibérations à la trente-quatrième session du Comité du programme et de la coordination, la plupart des délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et son bilan général initial des résultats de la restructuration du Secrétariat, qui semblait pointer dans la bonne direction. Certaines délégations se sont toutefois inquiétées de ce que certaines des mesures déjà prises par le Secrétaire général n'aient pas été l'objet d'un mandat des États Membres, à savoir, le transfert de la Division de l'assistance électorale au Département des opérations de maintien de la paix et la décision de demander à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de l'aider à renforcer la cohérence des politiques de l'Organisation et à améliorer la coordination des activités opérationnelles de développement dans leur ensemble. Elles ont en conséquence exprimé l'avis que ces questions devraient être examinées par les organes intergouvernementaux compétents. Certaines délégations ont toutefois estimé que les mesures déjà prises par le Secrétaire général entraient dans le cadre de ses prérogatives en tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, aux termes de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies.

Conformément à son programme de travail, la Cinquième Commission commencera le lundi 24 octobre l'examen du point 105 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

Je vous serais donc obligé de porter à l'attention de votre Commission le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du Secrétariat et de faire en sorte que les vues des États Membres au sein de votre Commission me soient communiquées au plus tard le lundi 31 octobre.

Le Président de la Cinquième Commission  
de l'Assemblée générale

(Signé) Adrien TEIRLINCK

-----